Échange de véhicule sans CT -> demande de retour

Par ethanH

Bonjour le titre est explicite mais je vais le résumer (je sais que c'est stupide j'ai juste réalisé trop tard de plus c'est visiblement illégal.)
J'ai réalisé l'échange entre deux voitures, mais les deux n'ont pas de Contrôle Technique alors qu'il m'avais bien indiquer que son CT était encore valide et qu'il restais 2 mois (périmé d'un jour + preuves à l'appui); il était bien au courant que mon véhicule n'avais pas de CT mais ça ne le dérangeait pas visiblement. Malgres les risques encourus (qu'il souhaite annuler l'échange ou autre) j'ai tout de même procédé à l'échange (toujours en pensant que le CT était valide pour son véhicule).
La personne compte passer le CT pour mon véhicule de son côté (après l'échange donc), sauf que je n'avais pas réalisé à quel point c'était stupide et inconscient pour les risques encourus, évidement je souhaite récupérer mon véhicule.
J'ai coché la case (dans le cerfa) : « avoir été informé de la situation administrative du véhicule », est ce que cela enterre toutes mes chances de la récupérer même si le fait de vendre un véhicule sans CT est illégal ?
On m'a tout de même conseillé de lui envoyer un courrier recommandé, et si pas de réponse contacter un conciliateur juridique.
Mais j'aimerais savoir si j'ai des chances de revoir mon véhicule un jour.